

CCAS de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-001

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI – Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVERO – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO – Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA – Carine MOUSTAUD – Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 7

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 0

Objet : APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MARS 2023.

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

Les membres du Conseil d'administration sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023, validé par Madame la Présidente.

La Présidente et la secrétaire sont également invités à signer ledit procès-verbal afin qu'il puisse être inséré au registre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents à la séance du 23 mars 2023 :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-003

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI – Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVEROT – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO – Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA – Carine MOUSTAUD – Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 7

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 0

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022.

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant le tableau suivant reprenant le compte de gestion :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	242 846.46 €	15 951.23 €
Dépenses	197 417.05 €	1 918.48 €
Solde (R-D)	45 429.41 €	14 032.72 €
Excédent antérieur reporté	1 967.64 €	47 445.04 €
Déficit antérieur reporté		
Solde d'exécution	47 397.05 €	61 477.79 €
Restes à réaliser de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat net de clôture	47 397.05 €	61 477.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-004

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI– Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVEROT – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND – Carine MOUSTAUD

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO– Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA– Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 9

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 6

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Pouvoirs : 0

Objet : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.**

Sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, le Conseil d'Administration donne acte de la présentation du compte administratif du CCAS de Montluel et constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il arrête les résultats définitifs.

Le résultat de l'exécution du budget 2022 se présente ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		47 445.04€		1 967.64 €		49 412.68 €
Opérations de l'exercice	1 918.48 €	15 951.23 €	197 417.05 €	242 846.46 €	199 335.53 €	258 797.69 €
TOTAUX	1 918.48 €	63 396.27 €	197 417.05 €	244 814.10 €	199 335.53 €	308 210.37 €
Résultats de clôture		61 477.79 €		47 397.05 €		
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
TOTAUX CUMULES	1 918.48 €	63 396.27 €	197 417.05 €	244 814.10 €	199 335.53 €	308 210.37 €
Résultats définitifs		61 477.79 €		47 397.05 €	108 874.84 €	

Madame la Présidente ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du CCAS de Montluel.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-005
Séance du mardi 11 avril 2023
Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI – Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVEROT – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND – Carine MOUSTAUD

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO – Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA – Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 9

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 6

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Pouvoirs : 0

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2022.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le tableau des résultats de l'exercice 2022 est le suivant :

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	47 397.05
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	61 477.79
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	47 397.05

Il est proposé d'affecter un report en recettes de fonctionnement au compte R002 d'un montant de 47 397,05 euros et un report en recettes d'investissement au compte R001 d'un montant de 61 477,79 euros.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2023.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :



CCAS de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-012

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI– Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVEROT – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND – Carine MOUSTAUD

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO– Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA– Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 9

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 6

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Pouvoirs : 0

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Madame la Présidente présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2023 du CCAS de Montluel.

Le conseil d'administration examine le projet de budget dont les totaux s'élèvent à :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
306 351.41 €	306 351.41 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
77 792.44 €	77 792.44 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et une abstention,

- ADOPTE le budget primitif 2023 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Pour : 8 ; Abstention : 1 (Jean-Claude PERON)

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-002

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI – Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVERO – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO – Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA – Carine MOUSTAUD – Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 7

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 0

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE VILLE-CCAS.

Madame la Présidente explique qu'en plus de l'instruction et/ou de la transmission des dossiers d'aide sociale légale, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) intervient, dans le cadre de son action générale de prévention et de développement social dans la commune, sous forme de diverses prestations, conformément à l'article L123-5 du code de l'action sociale et de la famille.

Parmi les prestations facultatives, en référence à l'article L1611-6 du CGCT, le CCAS a mis en place, auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de retour d'hospitalisation, un service de portage des repas.

Par ailleurs, le CCAS est propriétaire ou locataire des bâtiments mentionnés dans la convention annexée et il doit, à ce titre, en assurer la gestion et l'entretien.

Compte tenu de la structure du CCAS, qui n'est pas employeur de personnel en propre et de celle de la Commune, qui possède des services supports, la convention présentée en annexe a pour objet de définir les conditions de mise à disposition, de services par la Commune, auprès du CCAS.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la convention de mise à disposition de services Commune-CCAS ci-jointe.

Il est précisé que le Conseil Municipal a déjà émis un vote favorable sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition de services entre la Commune de Montluel et le CCAS, annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

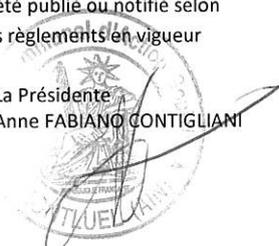
La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-006

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI – Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVEROT – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND – Carine MOUSTAUD

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO – Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA – Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 9

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 6

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Pouvoirs : 0

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2023 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2023
Social	Vivre en ville GEM	250,00

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- DE VALIDER pour 2023, la subvention à l'association Vivre en Ville GEM,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI

CCAS de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-007
Séance du mardi 11 avril 2023
Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI – Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVEROT – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND – Carine MOUSTAUD

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO – Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA – Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 9

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 6

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Pouvoirs : 0

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2023 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2023
Social	Les restaurants du cœur	2 300,00

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- DE VALIDER pour 2023, la subvention à l'association Les restaurants du cœur,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-008

Séance du mardi 11 avril 2023
Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI – Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVEROT – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND – Carine MOUSTAUD

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO – Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA – Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 9

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 6

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Pouvoirs : 0

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2023 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2023
Social	Secours catholique	1 700,00

Monsieur TURLET et Madame FABIANO, ne prennent pas part au vote.

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- DE VALIDER pour 2023, la subvention à l'association Secours catholique,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI

CCAS de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-009
Séance du mardi 11 avril 2023
Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI – Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVEROT – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND – Carine MOUSTAUD

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO – Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA – Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 9

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 6

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Pouvoirs : 0

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2023 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2023
Social	ADAPA	200,00

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- DE VALIDER pour 2023, la subvention à l'association ADAPA,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-010

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI – Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVEROT – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND – Carine MOUSTAUD

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO – Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA – Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 9

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 6

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Pouvoirs : 0

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2023 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2023
Social	ADMR	200,00

Madame SOUZY ne prend pas part au vote.

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- DE VALIDER pour 2023, la subvention à l'association ADMR,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-11-011

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO – Franck GENILLON – Denise SANGUINETTI– Eugène TURLET – Catherine SOUZY – Laurence RAVEROT – Jean-Claude PERON – Marie-Luce BERTRAND – Carine MOUSTAUD

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Josette SAVARINO– Marylène CLARY – Mustapha SARIKAYA– Odette POINT – Christian PRADIER – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 9

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 0

ABSENTS EXCUSÉS : 6

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Pouvoirs : 0

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2023 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2023
Social	MFR de Montluel	100,00

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- DE VALIDER pour 2023, la subvention à l'association MFR de Montluel,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

